

# myMediaMarkt

## Conditions de participation à l'action "Jeu de Puzzle Pâques 2026"

L'organisateur de l'action "Jeu de Puzzle Pâques 2026" est Media Markt Schweiz AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (ci-après : Media Markt). En participant à ce jeu de puzzle, le/la participant(e) accepte les présentes conditions de participation.

### Qui organise l'action ?

L'action est organisée par Media Markt Schweiz AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon.

### Qui peut participer et quand ?

Sont admises à participer les personnes physiques âgées de 18 ans ou plus, domiciliées en Suisse et membres de myMediaMarkt. Le/la participant(e) est seul(e) responsable de l'exactitude des coordonnées fournies. En cas d'indication de données personnelles erronées, le/la participant(e) sera exclu(e) de l'action.

### Comment participer ?

Pour participer, vous devez pendant la période de l'action (23.03.2026 - 04.04.2026) :

- télécharger l'application MediaMarkt sur votre appareil (smartphone, tablette),
- visiter un Media Markt de votre choix
- et accepter les conditions de participation à l'action.

La participation via des services automatisés est exclue. MediaMarkt se réserve le droit d'exclure de l'action les participant(e)s qui fournissent de fausses indications, procèdent à des manipulations ou utilisent des moyens auxiliaires non autorisés. La participation nécessite impérativement l'utilisation de la dernière version de l'application ainsi que l'activation des cookies du service « SST » et du service marketing/de retargeting « Adjust ».

### En quoi consiste l'action ?

Dans le cadre de l'action, un jeu de puzzle se déroule pendant la période de l'action.

Le puzzle est composé de quatre pièces. Trois pièces sont affichées aux participant(e)s dans l'application MediaMarkt, une dans un magasin sur place, et peuvent être collectées dans le délai de la période d'action respective. Dans l'application, la collecte s'effectue en cliquant sur la pièce du puzzle ; en magasin, elle se fait en scannant un code QR.

### Que reçoit-on pour un puzzle complet ?

Dès qu'un(e) participant(e) a trouvé les quatre pièces du puzzle dans les délais de la période d'action, il/elle reçoit, après 48 heures, 2026 points crédités sur son compte myMediaMarkt et participe au tirage au sort pour gagner 1 des 100 abonnements mensuels de 3 mois de Blick+. Les gagnant(e)s seront ensuite contacté(e)s par e-mail.

### Dispositions diverses

La responsabilité de Media Markt Schweiz et de ses organes, employés, entreprises liées, sous-traitants ou autres auxiliaires (collectivement Media Markt) est en principe limitée au dol ou à la négligence grave ; la responsabilité pour négligence légère est exclue. La responsabilité pour les dommages corporels est illimitée.

Media Markt Schweiz n'est en aucun cas responsable, dans le contexte de la réalisation de l'action, de dommages directs ou indirects résultant de la participation ou de l'éventuelle inaccessibilité du serveur Internet.

Tout recours judiciaire est exclu. La conversion des points en espèces ainsi qu'un échange ou un avoir ne sont pas possibles. Il n'existe aucun droit légal aux points.

Aucune garantie n'est donnée en lien avec l'action proposée ; en particulier, il n'est pas garanti que l'action se déroule sans interruption ni erreur. Media Markt Schweiz se réserve le droit de mettre fin à l'action à tout moment et sans indication de motif.

Si l'une ou plusieurs des dispositions ci-dessus sont ou deviennent nulles, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition nulle est remplacée par une disposition se rapprochant le plus, du point de vue économique, de la disposition nulle. Il en va de même en cas de lacune nécessitant une réglementation.

La loi suisse est exclusivement applicable à ce rapport contractuel.

## **INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le responsable du traitement au sens du droit de la protection des données pour l'action "Jeu de Puzzle Pâques 2026" est Media Markt Schweiz AG, Allmendstr. 23, 8953 Dietikon.

Toutes les données personnelles (civilité, prénom et nom, date de naissance, adresse, adresse e-mail, nom d'utilisateur, numéro de client) sont collectées dans le cadre de l'inscription au club myMediaMarkt. Des informations supplémentaires sur le traitement des données dans le club myMediaMarkt sont disponibles ici.

La base juridique du traitement dans le cadre de l'action "Jeu de Puzzle Pâques 2026" est l'art. 31 al. 2 let. a LPD (exécution du contrat).

En participant à l'action "Jeu de Puzzle Pâques 2026", le/la participant(e) consent au traitement de ces données personnelles pour la réalisation de l'action et pour le crédit des points sur son compte myMediaMarkt conformément aux conditions de participation.

Les données relatives au crédit des points sont conservées pendant 10 ans pour des raisons de droit financier. Une transmission des données peut avoir lieu au sein du groupe en raison d'un intérêt légitime prépondérant, dans des cas particuliers pour faire valoir ou défendre des droits légaux ou pour effectuer des activités d'audit interne.

Les personnes concernées ont, en ce qui concerne leurs données personnelles, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que de portabilité des données. Pour exercer ces droits gratuits, il suffit d'envoyer un message à [datenschutz@mediamarkt.ch](mailto:datenschutz@mediamarkt.ch).

Les personnes concernées peuvent en outre s'adresser au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) : [www.edoeb.admin.ch/de/kontakt](http://www.edoeb.admin.ch/de/kontakt). Nous serions toutefois heureux que vous contactiez au préalable notre délégué à la protection des données à l'adresse [datenschutz@mediamarkt.ch](mailto:datenschutz@mediamarkt.ch).

Si le/la participant(e) n'est pas d'accord avec cette utilisation des données, la participation au concours n'est pas possible.